

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
17/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

Objet de la délibération
Finances : taux d'imposition 2023

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL
Philippe RIGAL donnant pouvoir à Christian MOREL

Absents :

Franck NICOLAS
Maud WASNER

Cyril MARÉCHAL a été désigné Secrétaire de séance.

VU Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la loi des finances,
Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la commune de Saône s'assurera du maintien des équilibres financiers actuels avec pour objectifs principaux, la préservation des services et des investissements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une volonté de maîtrise de l'endettement eu égard aux investissements réalisés ces dernières années et au dossier de la Gilleroye qui pèse sur les comptes de la commune,

Considérant ce qui précède, Monsieur le maire propose pour 2023 de maintenir les taux appliqués en 2022, soit :

RESSOURCES FISCALES	Bases estimatives 2023 (1)	Taux 2022	Proposition variation taux	Taux 2023	Produits estimatifs 2023
Fonciers s/bâti	5 421 000,00 €	32,14%	0,00%	32,14%	1 742 309,00 €
Foncier s/non bâti	75 900,00 €	31,75%	0,00%	31,75%	24 098,00 €
Taxe d'habitation	134 690,00 €	8,88%	0,00%	8,88%	11 960,00 €

(1) Valeurs locatives 2023 de +7,1% (Etat : loi de finances 2023) et constructions nouvelles.

(2) Les montants ci-dessus ne prennent en compte la réforme fiscale (TH) avec le coefficient correcteur communal (en annexe formulaire N°1259 CC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

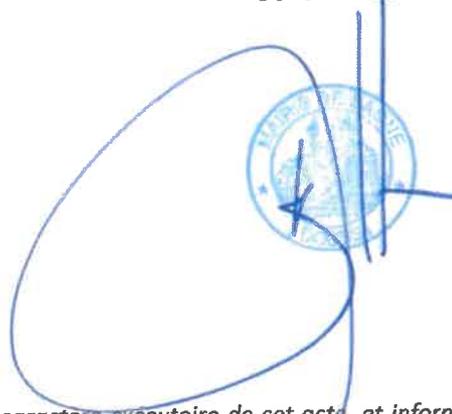
Par 21 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'ADOPTER les taux figurant sur le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 23 mars 2023
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- Trésorerie du Doubs